

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alphonse

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2026
MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* NUMÉRO 274-2013
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2026 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 171-06-2026 à la séance ordinaire du 13 juillet 2026, du projet de Règlement numéro 358-2026 modifiant le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 août 2026 à compter de 18 h 50 au Centre communautaire (140, rue Principale Ouest) ce, en conformité de la Loi;

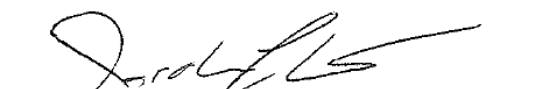
QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan numéro IEFO-2008-25.3 « Règlement relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe C « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25.3 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte; et de remplacer le plan numéro TI-2008-08.3 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse » par le plan numéro TI-2016-08.3 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse » à l'Annexe D « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.3 » par « TI-2016-08.3 » dans le libellé du texte, ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'il sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Donné à Saint-Alphonse ce 30 juillet 2026.



Jordan Charest
Directeur général et greffier-trésorier